

6007 - Tester un nouveau médicament sur une personne moyennant une contrepartie financière

question

Question : Qu'en est-il du malade musulman qui accepte qu'un nouveau médicament soit testé sur lui, moyennant une contrepartie financière, et en dépit de l'existence d'effets secondaires nocifs ?

la réponse favorite

Nous avons soumis cette question à son éminence Cheikh Abd Allah Ibn Djabrine (Puisse Allah le préserver).

Voici sa réponse :« Si le préjudice résultant du test peut être réparé ou atténué grâce à l'usage de médicaments licites - que le traitement de réparation soit effectué par le fabricant des médicaments ou par un autre - il n'y a aucun inconvénient à les tester sur un volontaire, que le test soit gratuit ou payant. Cependant, si la personne objet du test sait que celui-ci peut provoquer une lésion irréparable, il ne lui est pas permis de l'accepter, même si on lui proposait des sommes considérables compte tenu des propos du Très Haut : « **Ne vous tuez pas** ». Allah le sait mieux.